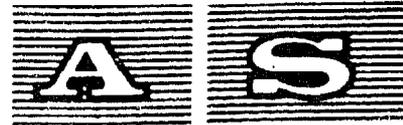


NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ



Distr.  
GENERALE

A/33/91  
S/12683  
4 mai 1978

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-troisième session  
Point 28 de la liste préliminaire\*  
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-troisième année

Lettre datée du 3 mai 1978, adressée au Secrétaire général par le  
représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint des extraits de la déclaration faite par S. Exc. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre, au sujet de la déclaration faite hier par le Premier Ministre de Turquie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Zenon ROSSIDES

ANNEXE

Extraits de la déclaration faite le 4 mai 1978 par le Président de Chypre

La déclaration faite par M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre, au sujet de la déclaration faite hier par le Premier Ministre de Turquie, comportait notamment les passages suivants :

"On ne peut que rester stupéfait devant l'audace et la persévérance manifestées par M. Ecevit, premier ministre de Turquie, dans son effort pour déformer la réalité. M. Ecevit essaye de faire apparaître le Gouvernement de Chypre comme opposé aux pourparlers en tout état de cause. M. Ecevit connaît très bien nos vues sur le fond du problème de Chypre et, s'il avait réellement souhaité une solution et des négociations approfondies, il aurait certainement présenté des propositions d'une nature bien différente de celles qu'il a finalement présentées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et qui visent de toute évidence à perpétuer et à légaliser l'invasion et ses conséquences. Il ne s'agit pas là de détails, c'est le fondement même des propositions qui de par sa nature ne peut faire l'objet de négociations. En effet, comme nous l'avons maintes fois répété, nous ne sommes pas prêts à accepter une solution qui légitimerait le fait accompli et à satisfaire directement ou indirectement l'expansionnisme turc.

Le porte-parole de l'Organisation des Nations Unies a déclaré hier au nom du Secrétaire général qu'à l'évidence, un fossé sépare les positions des parties quant aux conditions dans lesquelles la reprise des pourparlers sera examinée. C'est pourquoi et à fort juste titre, le Secrétaire général n'organise pas de nouvelle série de pourparlers qui ne servirait de rien, puisqu'un abîme nous sépare quant aux bases d'une solution du problème de Chypre. Par ailleurs, toute mesure priverait de son utilité le rôle du Secrétaire général à l'avenir n'aurait aucun sens, notamment parce qu'il a un rôle suivi à jouer pour le règlement du problème de Chypre, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et pour ce qui est de leur application.

Toutefois, M. Ecevit a admis que ce qui l'intéressait au premier chef était la levée de l'embargo. La seule conclusion que l'on puisse donc en tirer est que tout ce bruit et toutes ces manoeuvres pour créer des impressions fausses, avant et après la présentation des propositions turques, avaient pour seul but d'offrir des arguments dans la bataille qu'il livre pour obtenir du Congrès des Etats-Unis la levée de l'embargo..."

Il est dit en conclusion dans la déclaration qu'une simple lecture des propositions turques suffirait à convaincre tout un chacun que M. Ecevit ne cherche qu'à obtenir la consolidation des résultats de l'agression et de l'invasion et ne se préoccupe nullement d'une solution juste et viable du problème de Chypre.